

## Conditions générales d'adhésion au programme Smartway

### 1. PREAMBULE

Les présentes conditions générales d'adhésion au programme Smartway (ci-après les « Conditions Générales ») sont émises par EUROPCAR FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.880.00,00 euros, dont le siège est à VOISINS-LE-BRETONNEUX (78960), Parc d'Affaires « Le Val Saint Quentin » – Bâtiment L, 2 rue René Caudron, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES (Yvelines) sous le numéro 303 656 847, représentée par son Directeur Général, Monsieur Didier FENIX (ci-après désignée « Europcar »).

Les présentes Conditions Générales sont conclues entre Europcar et toute personne morale domiciliée en France qualifiée de « Très Petite Entreprise », c'est-à-dire qui emploie moins de dix (10) salariés et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à deux (2) millions d'euros ayant souhaité souscrire à l'une ou l'autre des deux (2) formules du programme Smartway (ci-après le « Client Pro »). Elles prennent effet à compter de la date de souscription du Client Pro à l'une ou l'autre des deux (2) formules du programme Smartway, soit à la formule Smartway (ci-après la « Formule Smartway ») ou à la formule Smartway+ (ci-après la « Formule Smartway+ »).

Europcar se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes Conditions Spécifiques, sous réserve du respect des dispositions d'ordre public applicables aux contrats déjà en cours. Les présentes Conditions Générales sont accessibles, en langue française, à tout moment sur le site Internet <https://www.europcar.fr/smartway>

### 2. OBJET DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions et modalités de souscription aux formules d'adhésion annuelles Smartway ou Smartway+, leurs conditions et modalités d'application en fonction de la formule retenue par le Client Pro, le programme Smartway permettant au Client Pro de louer des véhicules à des conditions et tarifs privilégiés à des fins d'usage professionnel et/ou personnel, dès le jour de sa souscription à l'une ou l'autre des formules du programme Smartway.

### 3. CONDITIONS D'ADHESION

#### 3.1 Adhésion à l'une ou l'autre des deux (2) formules du programme Smartway (ci-avant et ci-après l'« Adhésion »)

Pour pouvoir souscrire à l'une ou l'autre des deux (2) formules du programme Smartway, il faut cumulativement :

##### 3.1.1 être le représentant légal d'une personne morale qualifiée de « Très Petite Entreprise », telle que définie ci-avant à l'Article 1 « Préambule », répondant aux critères suivants :

- exercer une activité professionnelle (les entreprises de transport type VTC sont exclues) domiciliée en France métropolitaine (Corse incluse et hors DOM-TOM),
- disposer d'une adresse professionnelle de courrier électronique valide et en état de fonctionnement
- être habilité à la conduite d'un véhicule, conformément aux conditions générales de location Europcar (ci-après les « Conditions Générales de Location Europcar ») et aux règles de qualification Europcar en vigueur (disponibles sur le site Internet [www.europcar.fr](http://www.europcar.fr) et pouvant être retirées dans l'ensemble des agences Europcar située en France métropolitaine (hors Corse et hors DOM-TOM) participant au programme Smartway (ci-après individuellement l'« Agence Europcar Participante » ou ensemble les « Agences Europcar Participantes »), qui déterminent notamment les conditions d'ancienneté de son permis de conduire et les moyens de paiement acceptés en fonction de la catégorie du véhicule loué,
- ne pas déjà bénéficier d'un tarif préférentiel avec Europcar par quelque biais que ce soit ; les avantages des formules du programme Smartway ne pouvant être cumulés avec toute autre remise, promotion, offre,
- disposer d'une carte bancaire de paiement « acceptée » et valide, tel que précisé sur le site Internet [www.europcar.fr](http://www.europcar.fr) (ci-après la « Carte Bancaire Acceptée ») dont les données sont cryptées via une plateforme sécurisée,
- satisfaire aux présentes Conditions Générales.

##### 3.1.2 lire et accepter les présentes Conditions Générales et les Conditions Générales de Location Europcar

### 3.1.3 adhérer à l'une ou l'autre des deux (2) formules du programme Smartway :

- soit par Internet, sur le site Internet <https://www.europcar.fr/smartway> ;
- soit dans l'une des agences Europcar Participantes ;
- soit par téléphone auprès du centre téléphonique de réservations Europcar disponible au 0825 358 358 (service 0,15€/min + prix d'un appel)
- soit auprès du service commercial d'Europcar

en :

#### 1. complétant intégralement le formulaire d'adhésion mis à la disposition du Client Pro par Europcar.

- dans l'hypothèse d'un formulaire d'adhésion « en ligne » (c'est à dire via le site Internet <https://www.europcar.fr/smartway>) : après confirmation de la souscription par le Client Pro, Europcar adressera un courrier de confirmation par voie électronique à l'adresse électronique professionnelle du Client Pro qui entraînera l'acceptation définitive de l'offre par le Client Pro.
- dans l'hypothèse d'une Adhésion souscrite via le centre téléphonique de réservations Europcar, via l'agence Europcar ou via le service commercial Europcar : Europcar adressera au Client Pro un courrier de confirmation par voie électronique à l'adresse électronique professionnelle du Client Pro qui entraînera l'acceptation définitive de l'offre par le Client Pro.
- dans l'hypothèse d'un formulaire d'adhésion « papier » (c'est à dire retiré dans l'une des Agences Europcar participantes) : ce dernier doit être impérativement complété, daté, signé et remis à un chargé de clientèle de l'agence Europcar concernée ou retourné par lettre recommandée avec accusé de réception à EUROPCAR FRANCE – Service Fidélisation – Bâtiment L – Parc d'Affaires « Le Val Saint Quentin » – 2 rue René Caudron – 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX.

et

#### 2. en payant l'Adhésion

Quand le formulaire d'adhésion a été dûment complété, daté et signé (le cas échéant), le prix de l'Adhésion, tel que précisé à l'Article 6.3 des présentes Conditions Générales doit être réglé de la façon suivante :

- en mentionnant sur le formulaire d'adhésion « papier » ou « en ligne », le numéro complet de la Carte Bancaire Acceptée du Client Pro. Le numéro de la Carte Bancaire Acceptée du Client Pro sera transmis en banque pour encaissement sur un compte bancaire EUROPCAR FRANCE,
- dans le cadre d'un paiement en ligne uniquement : dès l'ordre de paiement ci-dessus, Europcar adressera un accusé de réception par voie électronique à l'adresse électronique professionnelle du Client Pro, saisie par ses soins sur le formulaire d'adhésion.

## 3.2 Refus d'adhésion

Europcar se réserve le droit de ne pas donner suite à la demande d'Adhésion en refusant de donner accès aux conditions et tarifs privilégiés du programme Smartway, s'il s'avère que le représentant légal du Client Pro figure sur la liste de surveillance d'Europcar, régulièrement déclarée auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (« CNIL »), ou si le représentant légal du Client Pro ne remplit pas les conditions d'éligibilité au programme Smartway décrites ci-avant à l'Article 3.1. Toutefois, s'il s'avère que le paiement a été encaissé par Europcar, le prix sera remboursé par Europcar au Client Pro dans un délai maximum de quatorze (14) jours ouvrables, à compter de la date de notification du refus d'adhésion.

## 3.3 Droit de rétractation

### 3.3.1 Délai et modalités de rétractation

Tout Client Pro qui remplit les conditions prévues à l'Article L221-3 du Code de la consommation bénéficie d'un droit de rétractation, qu'il peut exercer, sans donner de motifs, dans un délai de quatorze (14) jours ouvrables à compter de la date d'Adhésion.

Pour exercer ce droit de rétractation, le Client Pro devra notifier sa décision de rétractation de son Adhésion au moyen d'une déclaration indiquant clairement « *je déclare exercer mon droit de rétractation* » transmise à EUROPCAR FRANCE – Service FIDELISATION – Bâtiment L – Parc d'Affaires « Le Val Saint Quentin » – 2 rue René Caudron – 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX par lettre recommandée avec accusé de réception ou courrier électronique et mentionnant le nom de son entreprise, son nom, son prénom, son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse de courrier électronique et les références de son adhésion au programme Smartway. Pour que le délai de rétractation soit respecté, le Client Pro devra transmettre sa communication relative à l'exercice de son droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Un formulaire de rétractation est disponible en Annexe 2 des présentes Conditions Générales ainsi que sur le site Internet [www.europcar.fr](http://www.europcar.fr)

### **3.3.2 Effets de la rétractation**

#### **3.3.2.1 Remboursement total de l'Adhésion**

En cas d'exercice par le Client Pro de son droit de rétractation dans le délai imparti, Europcar remboursera tous les paiements reçus du Client Pro liés à son Adhésion, sans retard excessif, et, en tout état de cause, au plus tard quatorze (14) jours ouvrables à compter du jour où Europcar aura été informée par le Client Pro de la décision de rétractation de son Adhésion. Europcar procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que le Client Pro aura utilisé lors de la souscription de son Adhésion.

#### **3.3.2.2 Remboursement partiel de l'Adhésion**

Dans le cas où le Client Pro aurait bénéficié de conditions et tarifs privilégiés pour louer un véhicule auprès d'une Agence Europcar Participante pendant le délai de rétractation des quatorze (14) jours ouvrables mentionné à l'Article 3.3.1, le Client Pro sera tenu de régler à Europcar un montant proportionnel à la période durant laquelle le Client Pro aura bénéficié des conditions et tarifs privilégiés jusqu'au moment où il aura avisé Europcar de sa rétractation de son Adhésion, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le Contrat.

## **4. PRISE D'EFFET ET DUREE DE L'ADHESION**

L'Adhésion à la formule choisie par le Client Pro prend effet immédiatement à compter du jour de la souscription et est valide pour une période incompressible d'un (1) an.

Il n'y a pas de tacite reconduction à l'échéance, ce qui impose une nouvelle souscription aux conditions qui seront alors en vigueur si l'offre d'adhésion est maintenue par Europcar.

## **5. RESILIATION**

### **5.1 Résiliation pour manquement de l'une ou l'autre des parties**

En cas de non respect d'une ou de plusieurs de ses obligations par l'une ou l'autre des parties, l'Adhésion sera résiliée de plein droit, après mise en demeure, adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à la partie défaillante, et restée sans effet pendant un délai de sept (7) jours ouvrables, la date portée sur le récépissé de dépôt par les services de la Poste faisant foi, sans préjudice de tous dommages et intérêts complémentaires.

### **5.2 Résiliation par le Client Pro**

En cas de modification des Conditions Générales par Europcar, Europcar en informera le Client Pro (par courrier ou courrier électronique selon le mode accepté par le Client Pro lors de son Adhésion) et le Client Pro aura la faculté de résilier l'Adhésion, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à Europcar, en respectant un préavis de deux (2) mois.

Dans l'hypothèse où le Client Pro aurait préalablement bénéficié de conditions et de tarifs privilégiés, Europcar pourra annuler le bénéfice des avantages procurés en refacturant toute prestation déjà intervenue sur la base du meilleur tarif public au jour de la location. Le Client Pro reconnaît et accepte, à cet égard, que cette opération sera effectuée via la Carte Bancaire Acceptée. Si la Carte Bancaire Acceptée ne permet pas l'opération précitée, le Client Pro s'oblige à régler la facture rectificative à réception.

### **5.3 Suppression ou suspension de la formule souscrite par le Client Pro et/ou du programme Smartway par Europcar**

La formule d'Abonnement souscrite par le Client Pro peut être suspendue par Europcar en cas de non respect de Conditions Générales de Location Europcar ou des présentes Conditions Générales.

En cas de suppression ou de suspension de la formule d'adhésion souscrite par le Client Pro et/ou du programme Smartway, Europcar informera le Client Pro (par courrier ou courrier électronique selon le mode accepté par le Client Pro lors de son Adhésion) dans un délai qui ne pourra être inférieur à deux (2) mois de la suppression ou de la suspension de la formule et/ou du Programme Smartway. Europcar fera ses meilleurs efforts pour proposer une offre alternative équivalente. Le Client Pro sera libre d'y donner suite ou non.

## **6. CONDITIONS SPECIFIQUES DU PROGRAMME SMARTWAY**

Les présentes Conditions Générales viennent compléter et déroger aux Conditions Générales de Location Europcar qui demeurent quant à elles applicables en tout temps.

En cas de contradiction, les stipulations des présentes Conditions Générales prévaudront sur toutes stipulations contraires, en ce compris les Conditions Générales de Location Europcar.

## 6.1 Agences Europcar participantes au programme SMARTWAY

Les locations doivent être effectuées au départ d'une agence Europcar Participante pour bénéficier des tarifs correspondants à l'Adhésion souscrite tels qu'ils figurent sur le site internet Europcar [www.europcar.fr](http://www.europcar.fr), dans les Agences Europcar Participantes, en Annexe 1 aux présentes Conditions Générales, à l'adresse URL suivante : [https://www.europcar.fr/files/live/sites/Europcar.fr/files/PDFs/tarifs\\_smartway.pdf](https://www.europcar.fr/files/live/sites/Europcar.fr/files/PDFs/tarifs_smartway.pdf) ou peuvent être communiqués par Europcar par téléphone ou sur demande courrier du Client Pro à l'adresse suivante : EUROPCAR FRANCE – Service Marketing – Bâtiment L – Parc d'Affaires Val Saint Quentin – 2 rue René Caudron – 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX – Fax : 01.30.44.12.79. Ces tarifs sont applicables pendant toute la durée de l'Adhésion.

## 6.2 Modalités de fonctionnement du programme Smartway

L'adhésion à l'une ou l'autre des deux (2) formules du programme Smartway ne garantit pas la disponibilité des véhicules et n'offre aucun complément de garantie ou d'assurance, tant au Client Pro, qu'aux passagers du véhicule loué.

Pour toute réservation en ligne uniquement sur le site Internet <https://www.europcar.fr/smartway>, le Client Pro peut utiliser la page de réservation dédiée disponible sur le site Internet Smartway où les champs le concernant sont pré-remplis dès lors qu'il a saisi son identifiant conducteur (« Driver ID ») et son mot de passe.

Il est précisé que toute location avec pré-paiement sera automatiquement débitée sur la Carte Bancaire Acceptée du Client Pro. Au moment de la location, la Carte Bancaire Acceptée doit être obligatoirement présentée et le paiement sera effectué via cette Carte Bancaire Acceptée, sauf utilisation, au retour du véhicule, d'un autre moyen de paiement dont le Client Pro devra obligatoirement être titulaire.

Pour toutes les locations qu'il effectuera dans le cadre de son Adhésion, le Client Pro s'engage à respecter les Conditions Générales et les Conditions Générales de Location Europcar (qui peuvent être modifiées à tout moment) ainsi que les règles de qualification en vigueur. Ainsi, un contrat de location sera conclu et signé par le Client Pro lors de chaque location ou changement de véhicule. Les règles de qualification propres à chaque catégorie de véhicule loué devront être remplies.

Le nombre de contrats de location en cours est limité à un (1) par Client Pro, de sorte qu'à aucun moment un Client Pro ne se retrouve avec plus d'un (1) véhicule en location, quand bien même cela ne serait pas dans le même secteur géographique.

## 6.3 Avantages du programme Smartway

### 6.3.1 Avantages du programme Smartway proposés au Client Pro des Formules Smartway et Smartway+

L'Adhésion aux Formules Smartway et Smartway+ offre au Client Pro les avantages suivants :

- sur les locations d'une durée comprise entre un (1) et quatre (4) jours et les week-end (c'est-à-dire d'une durée de deux (2) à quatre (4) jours dont le départ se situe au plus tôt le jeudi à 18h et le retour se situe au plus tard le mardi à 10h) :
  - une remise de vingt pourcent (20%) sur le prix de la location – tarif public disponible sur le site Internet europcar.fr – sur les catégories de véhicules particuliers, suivantes : MBBR, ECMR, CDMR, DDMR, IMMR ainsi que sur les catégories de véhicules utilitaires suivantes : VPIW, KPSW, VPIA, VPIS, VMBW voir Annexe 3 des présentes Conditions Générales, hors options et assurances, en France métropolitaine (Corse incluse et hors DOM-TOM) et à l'étranger (le terme « étranger » recouvre les destinations hors France métropolitaine).
- sur les locations d'une durée comprise entre cinq (5) et vingt-neuf (29) jours :
  - une remise de cinq pourcent (5%) sur le prix de la location – tarif public disponible sur le site Internet europcar.fr – sur les catégories suivantes des véhicules particuliers : MBBR, ECMR, CDMR, DDMR, IMMR et les catégories suivantes de véhicules utilitaires : VPIW, KPSW, VPIA, VPIS, VMBW voir Annexe 3 des présentes Conditions Générales, hors options et assurances, en France métropolitaine (Corse incluse et hors DOM-TOM) et à l'étranger (le terme « étranger » recouvre les destinations hors France métropolitaine).
- l'accès au service et au statut « Priority » qui permet la reconnaissance instantanée du Client Pro dans l'ensemble du réseau mondial Europcar, sous réserve d'une réservation effectuée au préalable. Le Service Priority offre au Client Pro un service accéléré dès son arrivée dans l'une des Agences Europcar Participantes. Le contrat de location est pré-imprimé et prêt à être signé. Toutes les locations effectuées dans le cadre du Service Priority seront automatiquement facturées sur la Carte Bancaire Acceptée du Client Pro. Les conditions du Service Priority sont consultables sur le site Internet [www.europcar.fr](http://www.europcar.fr) ou disponibles sur simple demande à EUROPCAR FRANCE – Service FIDELISATION Parc d'Affaires Val Saint Quentin – Bâtiment L – 2 rue René Caudron – 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX – Fax : 01.30.44.12.79- Tél. : 0 892 461 361 (0,34 ttc/mn). L'utilisation du programme Smartway par le Client Pro vaut acceptation sans réserve par ce dernier des conditions du Service Priority.

### 6.3.2 Avantage complémentaire du programme Smartway proposés au Client Pro de la Formule Smartway+ uniquement

- l'accès à plus de catégories de véhicules : tous les véhicules particuliers à l'exception des catégories suivantes :

- **Catégorie standard:** SDAR (exemple : Opel Insigna), SDMR/SXMR (exemple : Toyota Avensis), FVAR/FVMR (exemple : Renault Espace), et LVMR (exemple: Minibus Mercedes-Benz Vito).
- **Catégorie premium:** PDAR (exemple : Mercedes-Benz Classe C Auto), PDMR (exemple : Audi A4 Berline) et PVAR (exemple : Volkswagen Caravelle Auto).
- **Catégorie Selection:** PDFR (exemple : BMW Serie 4 Gran Coupé), PVGR (exemple : Mercedes-Benz Classe V) et UTAF (exemple : Mercedes-Benz Classe C).

- le kilométrage illimité sur les catégories de la flotte standard concernées par le programme à l'exception des acris suivants SDMR, SDAR, PDMR, PDAR, PVGR, XDGR FVAR, FVMR, LVMR, PDFR, PVAR, SXMR, UTAF, des véhicules utilitaires et des véhicules de la catégorie Selection .

Les conditions et tarifs préférentiels des formules du programme Smartway, tels que plus précisément détaillés en Annexe 3 et à l'adresse URL suivante :

[http://www.europcar.fr/files/live/sites/Europcar.fr/files/PDFs/tarifs\\_smartway.pdf](http://www.europcar.fr/files/live/sites/Europcar.fr/files/PDFs/tarifs_smartway.pdf) ne peuvent pas être cumulés avec toute autre remise, promotion, offre.

Il est en outre précisé que l'adhésion à l'une ou l'autre des formules du programme Smartway ne garantit pas la disponibilité des véhicules et n'offre aucun complément de garantie ou d'assurance, tant au Client Pro qu'aux passagers du véhicule loué.

### 6.4 Caractéristiques et prix des formules du programme Smartway

Les formules du programme Smartway et le coût annuel afférent à chacune de ces formules sont les suivants :

**6.4.1 Formule Smartway :** à vingt-neuf euros hors taxes (29 € HT) payables le jour de la souscription, donnant droit aux avantages de la formule selon les conditions figurant en Annexe 3 aux présentes Conditions Générales pendant une durée de douze (12) mois.

**6.4.2 Formule Smartway+ :** à quarante-neuf euros hors taxes (49 € HT) payables le jour de la souscription, donnant droit aux avantages de la formule selon les conditions figurant en Annexe 3 aux présentes Conditions Générales pendant une durée de douze (12) mois.

En choisissant l'une de ces deux (2) formules du programme Smartway, le Client Pro accepte expressément le tarif annuel correspondant, établi en fonction des catégories de véhicules, et valable pour les locations de courte durée (c'est-à-dire entre 1 et 4 jours pour des locations en semaine et en le week-end et pour des locations entre 5 et 29 jours).

En cas de modification par Europcar de l'une ou l'autre des formules d'adhésion, cette modification ne sera pas applicable aux adhésions en cours.

Les tarifs des formules du programme Smartway sont révisables à tout moment par Europcar et demeurent toujours disponibles sur le site internet [http://www.europcar.fr/files/live/sites/Europcar.fr/files/PDFs/tarifs\\_smartway.pdf](http://www.europcar.fr/files/live/sites/Europcar.fr/files/PDFs/tarifs_smartway.pdf)

Un courrier électronique d'information du Client Pro sur le détail des modifications de sa formule d'adhésion et la révision de son tarif lui sera adressé par courrier ou courrier électronique trente (30) jours ouvrables avant la prise d'effet des nouvelles conditions.

## 7. LOI APPLICABLE – REGLEMENT DES LITIGES – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les Conditions Générales et le contrat d'adhésion à l'une ou l'autre des formules du programme Smartway sont soumis à la loi française. En cas de difficultés dans l'exécution des obligations figurant aux Conditions Générales et au contrat d'adhésion à l'une ou l'autre des formules du programme Smartway, les Parties rechercheront avant tout une solution amiable.

Tout litige ou contestation, auxquels les Conditions Générales et le contrat d'adhésion à l'une ou l'autre des formules du programme Smartway pourraient donner lieu, tant sur leur validité que sur leur interprétation, leur exécution ou leur réalisation, pourra être porté, devant le Tribunal de Commerce de Paris.

## 8. LOI N°78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE A L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTES, MODIFIEE

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du formulaire d'adhésion à l'une des formules du programme Smartway sont indispensables pour créer le compte du Client Pro et l'identifiant conducteur du représentant légal du Client Pro. A défaut, il ne peut être donné suite à la demande.

Les informations à caractère personnel recueillies sont destinées aux membres du réseau Europcar et stockées dans le système informatique d'Europcar pour l'application des conditions liées aux locations. Ces fichiers de traitement de données à caractère personnel ont été régulièrement déclarés auprès de la CNIL.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le représentant légal du Client Pro bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression des informations à caractère personnel qui le concernent. Si le représentant légal du Client Pro souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il doit adresser sa demande à l'adresse suivante : à EUROPCAR FRANCE – Service FIDELISATION – Bâtiment L – Parc d'Affaires « Le Val Saint-Quentin », 2 rue René Caudron, 78960, VOISINS-LE-BRETONNEUX – FRANCE ou à l'adresse électronique suivante : [service.fidelisation@europcar.com](mailto:service.fidelisation@europcar.com)

En outre, le Client Pro est informé de l'existence d'un traitement interne relatif à la prévention des risques. Ce traitement de données à caractère personnel est mis en œuvre conformément aux dispositions de l'Autorisation Unique AU-011 émise par la CNIL et permet au Loueur de refuser la location de ses Véhicules aux personnes figurant dans ce fichier dit de « gestion des personnes à risque ». En sa qualité d'adhérent à la Branche Loueurs du Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) certaines données, en relation avec le Contrat de location, peuvent également être transmises en vue de leur mutualisation au profit des entreprises adhérentes à cette branche les autorisant à refuser légitimement toute future location. Conformément à l'Autorisation Unique AU-011 précitée de la CNIL, le représentant légal du Client Pro sera préalablement informé s'il devait être concerné et disposera alors d'un droit d'accès, de rectification et, le cas échéant, d'opposition à figurer dans un tel fichier pour motif légitime. Auquel cas, le Loueur devra adresser sa demande auprès de la Branche Loueurs du CNPA (50, rue Rouget de Lisle – 92158 Suresnes cedex).

Le Client Pro est informé que certains véhicules loués par Europcar disposent d'un système de géolocalisation embarqué permettant de les localiser en temps réel. Ce service sert à des fins de sécurité et de vérification des kilomètres parcourus pour lutter contre les cas de Vol et/ou de fraude. En acceptant les services de location, le représentant légal du Client Pro consent à l'utilisation de ce service de géolocalisation. Europcar aura connaissance de l'itinéraire suivi par le représentant légal du Client Pro lors d'une location de véhicule ainsi que des kilomètres parcourus. Les données relatives aux déplacements du représentant légal du Client Pro sont conservées au maximum six (6) mois.

Les destinataires de ce traitement sont Europcar et son sous traitant en charge de la mise en œuvre du système de géolocalisation. Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le représentant légal du Client Pro dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour raison légitime qu'il peut exercer en écrivant à l'adresse suivante : Europcar France, Service Sécurité – Bâtiment L – Parc d'Affaires « Le Val Saint-Quentin », 2, rue René Caudron, 78960, Voisins-le- Bretonneux – FRANCE.

## ANNEXE 1

### LISTE DES AGENCES EUROPCAR PARTICIPANTES

AGENCE	ADRESSE	CODE POSTALE
AIX TGV	Gare d'Aix Tgv	13290
ANGERS BEAUCOUZE	1 Rue Maurice Trintignant	49070
AVIGNON TGV	671 CHEMIN DE L'AULANIERE	84000
BEZIERS AEROPORT	AEROPORT BEZIERS CAP D'AGDE	34420
BORDEAUX AEROPORT	RUE ROLLAND GARROS	33700
BORDEAUX SNCF	1 RUE D'ARMAGNAC	33800
BOURGES	27 AVE DES PRES LE ROI	18000
CAEN	36 PLACE DE LA GARE	14005
CARCASSONNE APT	335 rue Jacques de Vaucanson 11000 Carcassonne	11000
CHARTRES LUISANT	9 RUE DU MARECHAL LECLERC	28600
CLERMONT FERRAND	RUE EMILE LOUBET	63000
CLERMONT FERRAND APT	AEROPORT INTERNATIONAL D'AULNAT	63510
DIJON SNCF	GARE SNCF Dijon VILLE	21041
GRENOBLE	1 PLACE DE LA GARE	38000
GRENOBLE ECHIROLLES	5 COURS JEAN JAURES	38130
LE HAVRE	3 rue Pierre Semard	76000
LILLE FLANDRE GARE SNCF	33 RUE DE TOURNAI	59800
LILLE LESQUIN AEROPORT	AEROPORT DE LILLE	59810
LILLE TGV GARE EUROPE	BD DE TURIN	59800
LIMOGES APT	BELLEGARDE AEROPORT	87000
LYON PART DIEU	COURS AQUILLON SUD_ 48 RUE DE LA VILLETTE	69003
LYON PERRACHE - COURS DE VERDUN	NIVEAU 0 ESPACE LOUEURS	69002
LYON SAINT EXUPERY AEROPORT	AEROPORT DE SAINT EXUPERY	69125
MARSEILLE /PROVENCE AEROPORT	AEROPORT DE MARIIGNANE	13728
MARSEILLE PRADO	121 AVENUE DU PRADO	13008
MARSEILLE SAINT CHARLES TGV	SQUARE NARVIK	13001
MASSY	9 RUE CARNOT / SNCF GARE TGV	91300
MONTPELLIER AIRPORT	AEROPORT MONTPELLIER MEDITERRANEE	34130
MONTPELLIER GARE SNCF - NIVEAU HAUT	BAT LOUEURS PARKING DES GARES - 22 AV DE MAURIN	34000
MULHOUSE AEROPORT / RIEDISHEIM	AEROPORT BALE MULHOUSE - ST LOUIS	68300
NANCY	18, RUE DE SERRE	54000
NICE - BRIGITTE COHEN	3 AVENUE GUSTAVE V	06000
NICE COTE D'AZUR APT	CRC CENTRE DES LOUEURS	6000
NICE GARE SNCF	3 AVENUE GUSTAVE V	6000
NIMES SNCF	HALL GARE SNCF - 1 Boulevard Sergent TRIAIRE	30000
ORLEANS OLIVET	869 RUE DE BOURGES	45160
ORLY OUEST (1 A - 2 B) / ORLY SUD (1 A - 1 B)	ZONE DES PETITES INDUSTRIES	94546
PARIS ETOILE FOCH	FACE 8 AVENUE FOCH	75016
PARIS GARE DE LYON	193, RUE DE BERCY	75012
PARIS GARE DU NORD	18 RUE DE DUNKERQUE	75475
PARIS NANTERRE LA DEFENSE	27 RUE DU PORT	92000
PARIS PARC DES PRINCES	2, AVENUE DE LA PORTE DE ST CLOUD	75016
PARIS PLACE D'ITALIE	5 AVENUE D'ITALIE	75013
PARIS SNCF PASTEUR MONTPARNASSE	11 BD DE VAUGIRARD	75015
PARIS ST LAZARE	GARE ST LAZARE - QUAI 27	75008

AGENCE	ADRESSE	CODE POSTALE
PERPIGNAN AEROPORT	AEROPORT DE RIVESALTES	66000
PERPIGNAN GARE - pas de dotation livraison sur Polygone Nord	HALL GARE SNCF	66000
RENNES - CENTRE COMMERCIAL DE LA GARE	19 PLACE DE LA GARE	35000
RENNES AEROPORT	AEROPORT ST JACQUES DE LA LANDE	35136
ROISSY (TERM 1 CABINE : 1A/1B) (cabine T2 : 1B)	RUE DU BERCEAU	95713
ROUEN GARE	GARE SNCF _ PLACE BERNARD TISSOT	76000
STRASBOURG	16 PLACE DE LA GARE	67000
STRASBOURG ENTZHEIM AEROPORT	AEROPORT INTERNATIONAL DE STRASBOURG	67360
TOULOUSE AEROPORT	RUE DES GANELOUS - N.GARCIA	31700
TOULOUSE GARE	64 BOUL. PIERRE SEMARD	31079
VALENCE SNCF TGV	GARE TGV MEDITERRANEE	26300
VELIZY (Versailles)	PARKING SUITE NOVOTEL	78140
BORDEAUX CHÂTEAU ROUQUEY	16 RUE THALES	33700
REIMS	76 BOUL. LUNDY	51068
ROUEN	1 et 2 bis rue Antoine Lavoisier et 8 Chemin de la mi-voie	76300
PONTOISE ST OUEN L'AUMONE	76 RUE DU GENERAL LECLERC	95310
PARIS GARE DE L'EST	PLACE DU 8 MAI 1945	75010
MONTARGIS	173-175 RUE EMILE MENGIN	45200
PARIS LA DEFENSE	34 PLACE DE LA DEFENSE	92400
RENNES CESSON	33 RUE DU BRAY - ZI SUD EST	35510
CHAMBERY	21, AVENUE DU GENERAL LECLERC	73000
EVRY	16, RUE DU BOIS SAUVAGE	91000
BESANCON FRANCHE COMPTE TGV	GARE DE BESANCON FRANCHE COMTE TGV RD1 -	25870
ANNECY	3 QUATER AVENUE DE CHEVENNES	74000
BONDY	95 AVENUE GAILLIENI - RN3	93140
ST MALO	Gare TGV _ Aile Sud 2	35400
TOURS NORD	194 AVENUE MAGINOT	37100
BLOIS	4 RUE GUTENBERG	41000
VERSAILLES	66 RUE DES CHANTIERS	78000
PARIS DIDEROT (Paris Bastille rue de la roquette transféré sur Diderot)	60-62 BOULEVARD DIDEROT	75012
PARIS LEVALLOIS AFFAIRES	151 RUE DU PRESIDENT WILSON	92300
CANNES APT	MANDELIEU AEROPORT	6150
DUNKERQUE	3 RUE GUYNEMER	59240
VALENCIENNES	4 AVENUE FOCH	59300
ST GERMAIN EN LAYE	136 RUE DU PRESIDENT ROOSEVELT	78100
PARIS LA PLAINE ST DENIS (ex PARC STADE DE France au 22/08/05)	29 RUE EMILE CORDON	93400
CANNES	3 RUE DU COMMANDANT VIDAL	6400
BERNAY	16 RUE DU 11 NOVEMBRE	27300
NARBONNE	14 avenue CARNOT	11100
PARIS PORTE D'ORLEANS / ETAP HOTEL	17/21, BLD ROMAIN ROLLAND	75014
MONTELMAR	9 PLACE DE LA GARE	26200
FREJUS	308 AVENUE DE VERDUN	83600
ARRAS	5 RUE DE DOUAI	62000
CHALON SUR SAONE	29 AVENUE DE VERDUN	71100
PERPIGNAN POLYgone NORD	203 RUE ETIENNE BOBO	66000
AIX PLOINE	400 AVENUE DU CAMP DE MENTHE CD 65	13090
MONTIGNY LE BRETONNEUX	10 AVENUE DES PRES	78180
COLMAR Z. I. NORD	47 ROUTE DE STRASBOURG	68000
ST RAPHAEL	274 PLACE PIERRE COULET	83700
SALON DE PROVENCE	284 ALLEE DE CRAPONNE	13300
MAISONS ALFORT	189 AVENUE DU GENERAL LECLERC	94700
PARIS INVALIDES	ESPLANADE DES INVALIDES 2 Rue Robert Esnault-Pe	75007
MULHOUSE VILLE	204 RUE DE L'ILE NAPOLEON	68400
ANTIBES	270 allée des terriers	6600
VIENNE	14 COURS DE VERDUN	38200
RODEZ AEROPORT	AEROPORT DE MARCILLAC	12330
PARIS MONTMARTRE	57 / 59 rue du Poteau	75018
GIEN	102 AVENUE WILSON	45500
LILLE MOULIN - ST QUENTIN(A PARTIR 08/2012)	16 RUE DE SAINT QUENTIN	59000
ROANNE	48 BIS RUE ALFRED DE MUSSET	42300
ANGERS	PLACE DE LA GARE	49100
MANTES LA JOLIE	10 PLACE DE LA GARE	78200



AGENCE	ADRESSE	CODE POSTALE
EPINAY SUR SEINE	16-18 AVE DU 18 JUIN 1940	93800
NOISY LE GRAND	STATION ELFI/CTRE REGIO. MONT D'EST_3 RUE DU CENTRE	93160
LIMOGES NORD	RUE PIERRE MENDES FRANCE	87000
STE MAXIME	1 RUE DE LA PLAGE	83120
CHATEAURoux	14 BD DE BRYAS	36000
TOULOUSE LABEGE	40-45 LA LAURAGAISE	31620
LOUVIERS	57 AV WINSTON CHURCHILL	27400
ARLES	61 Avenue de Stalingrad	13200
PARIS BATIGNOLLES	41 BIS BD DES BATIGNOLLES	75008
NEVERS DT	84 bis rue du 13ème De Ligne	58000
MARSEILLE CANNEBIERE	59 ALLEE LEON GAMBETTA	13001
MONTLUCON	19 RUE HECTOR BERLIOZ	3100
PARIS RIVOLI	4 RUE DU PONT NEUF	75001
ANNEMASSE	42 A ROUTE DE THONON	74100
PARIS LE BOURGET	AEROPORT DE PARIS LE BOURGET - ZONE D'AVIATION D'AFFAIRE	93350
CRETEIL NOVOTEL LE LAC	RUE JEAN GABIN	94000
VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS	NOVOTEL SOPHIA - RUE DOSTOIEVSKI - LES LUCIOLES 1	6560
LENS	251 BIS AVE ALFRED MAES	62300
SENS	13 AVENUE GEORGES POMPIDOU	89100
SETE	2 QUAI DU PAVOIS D'OR	34200
ST TROPEZ	42 AVENUE DU GENERAL LECLERC	83990
PARIS SAINT SULPICE	Parking Vinci 8 place Saint Sulpice	75006
MACON	56 ROUTE DE LYON	71000
MELUN DAMMARE LES LYS	560 AVENUE JEAN JAURES	77190
GAP	6 AVENUE DU COMMANDANT DUMONT	5000
BEZIERS	901 AVENUE D'AGDE	34500
MANOSQUE	45 AV GEORGES POMPIDOU	4100
DOUAI	515 AVE DU MARECHAL LECLERC	59500
CHALONS EN CHAMPAGNE	76 BD JEAN JAURES	51000
DRAGUIGNAN	35 AVENUE CARNOT	83300
AVIGNON COURTINE	672 CHEMIN DE L'AULANIERE	84000
MONTBELIARD	31 AVENUE DE L'HELVETIE	25200
AUXERRE	Rue de Sommeville - Les Cheznez -	89000
PONTARLIER	2 RUE EDGAR FAURE/LES GRS PLANCHANTS	25300
PAMIRS	STATION TOTAL - 1 AVENUE DE TOULOUSE	9100
EVREUX	184 ROUTE D'ORLEANS	27000
VICHY	85 RUE DES CELESTINS	3200
BOULOGNE SUR MER	2 BOULEVARD CHANZY - TOUR D'AMREMONT	62200
LIMOGES GARE	HALL DE LA GARE (FACE AUX QUAIS G-H)	87000
ORLEANS FLEURY	81 RUE ANDRE DESSAUX	45400
DOLE	61, BLD WILSON	39100
VILLEFRANCHE S/SAONE	811 AVENUE DE L'EUROPE	69400
MOULINS	5 RUE PHILIPPE THOMAS	3000
DEAUVILLE	ZA ST ARNOULT - CHEMIN DES SALINES	14800
LYON VENISSIEUX	13 RUE PIERRE SEMARD	69200
ST DIZIER	7 AVENUE PIERRE BEREGOVY	52100
MULHOUSE GARE	10 AVENUE DU GENERAL LECLERC	68100
MENTON	9 AVENUE THIERS	6500
LONS LE SAUNIER	40 rue Blaise Pascal	39000
AUBAGNE	590 RN 8	13400
CANNES GARE	rue Jean Jaures	6400
DINAN	48 RUE DE BREST	22100
MARSEILLE RABATAU	92 boulevard RABATAU	13008
TOULOUSE COLOMIERS	4 AVENUE LEON FOUCAULT	31770
BEZONS	45/47, RUE EMILE ZOLA	95870
BOURG EN BRESSE	340 ROUTE DE PARIS - RN 79	01440
MACON TGV	GARE TGV GRAND SILLON	71000
MONTCEAU LES MINES	41 AVENUE DES ALOUETTES	71300
BOURG SAINT MAURICE	223, AVE DU MARECHAL LECLERC	73700
GRASSE	CHEMIN DES MAS	6130
PIERRELATTE	14 ROUTE DE SAINT PAUL	26700
ST GAUDENS	RUE DES MARGUERITES	31800

AGENCE	ADRESSE	CODE POSTALE
ORANGE	HOTEL IBIS	84100
EPERNAY	20 REMPART FERRIER	51200
BRIGNOLES	RN 7 - QUARTIER CANTE PERDRIX	83170
NEVERS GARE	84 Bis, Rue du 13ème de LIGNE	58000
DIJON AEROPORT	AEROPORT DE DIJON	21600
COLMAR AEROPORT	AEROPORT DE HOUSSEN	68000
ST ETIENNE	27 BD FAURIAT	42000
ESSEY LES NANCY	87 avenue du 69ème Régiment d'Infanterie	54270
ANGERS AEROPORT	CA DU LANDREAU	49071
AVIGNON / CAUMONT AEROPORT	AEROPORT DE CAUMONT	84000
TROYES GARE SNCF	GARE SNCF	10000
PARIS BOULEVARD MALESHERBES	Parking Indigo Malesherbes Anjou	75008
PARIS CHATILLON	Parking Q Park	75014
LE CREUSOT DT	63 RUE DES ABATTOIRS	71200
CARROS	1152 Route de la Grave	6510
PARIS TERNES	38 AVENUE DES TERNES	75017
LE LUC EN PROVENCE	LIEU DIT LA BURLIERE - RN7	83340
LOGNES	Aerodrome de Lognes	77185
PITHIVIERS (livraison à Montargis)	173-175 RUE EMILE MENGIN	45200
LANGRES	FAUBOURG DE LA COLLINIÈRE	52200
LYON MARIETTON	109 rue MARIETTON	69009
LE TOUQUET	39 BOULEVARD DALOZ	62520
ALBERTVILLE	21 AVENUE GENERAL DE GAULLE	73200
AVALLON	ZONE ARTISANALE NORD, 18 RUE DE LA GRANDE CORVEE	89200
TOUL	13 AVE DU GENERAL LECLERC	54200
VESOUL	100, BOULEVARD DES ALLIES	70000
MOUTIERS	PLACE DE LA GARE	73600
AURILLAC	6 RUE RAYMOND BASTID	15000
COIGNIERES	41 Route Nationale 10	78310
CHAUMONT	23 RUE ANATOLE France	52000
MARSEILLE ARNAVAUX	9 BLD GAY LUSSAC	13014
PERTUIS	QUARTIER BAS ST MARTIN - ROUTE D'AIX	84120
DINARD APT	PLEURTUIT APT	35730
ST THIBAUT LES VIGNES	CHEZ IDF DEPANPAGE	77400
LYON CENTRE GARIBALDI	3 ROUTE DE VIENNE	69007
NICE PLAINE DU VAR	302 ROUTE DE GRENOBLE - 33/37 CHEMIN DES ARBORAS	6200
BOURG LES VALENCES	MONTEE DU LONG	26500
MARSEILLE VALENTINE	6 AVENUE DE SAINT MENET	13011
OYONNAX	1 BIS RUE DES CONDAMINES	1100
CAGNES-SUR-MER	92 Bis AVENUE DE VERDUN	6800
CALAIS FERRY	EST TERMINAL CAR FERRY	62100
AMBERIEU EN BUGEY	ZA POINT BŒUF ROUTE NATIONALE 75	01500



## ANNEXE 2

### FORMULAIRE DE RETRACTATION

*Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter de votre Adhésion.*

**EUROPCAR FRANCE SAS**

Service FIDELISATION

Bâtiment L

Parc d'Affaires "Le Val Saint-Quentin"

2 rue René Caudron

78960 - VOISINS-LE-BRETONNEUX

FRANCE

Date : [•]

Je, (**Prénom, Nom**), représentant légal de la société (...), sise [...] notifie à **Europcar France** par la présente ma rétractation du contrat d'Adhésion au programme Smartway référencé ci-dessous :

- Contrat d'Adhésion Numéro [...] souscrit le [**date**]

Signature du Client Pro (*si envoi par courrier postal*) :

## ANNEXE 3

### GRILLE TARIFAIRE DU PROGRAMME SMARTWAY

#### Vos avantages SMARTWAY

Mise à jour : 10/01/2018

Ces avantages sont valables pour toute location prépayée et non prépayée, c'est-à-dire payée au moment de la réservation.

Toutes les réservations prépayées sont modifiables et annulables selon les modalités en vigueur dans les conditions générales de location.

[Voir nos conditions générales de location](#)

**A noter :**

**On appelle location week-end toute location d'une durée de 2, 3 ou 4 jours dont le départ se situe au plus tôt le jeudi à 18h et le retour au plus tard le mardi à 10h.**

Remises sur tarif public	SMARTWAY		SMARTWAY+	
	Location 1 à 4 jours	Location 5 à 29 jours	Location 1 à 4 jours	Location 5 à 29 jours
Véhicules Standards	-20% <sup>(1)</sup> catégories MBMR, ECMR, CDMR, DDMR, IMMR uniquement	-5% <sup>(1)</sup> catégories MBMR, ECMR, CDMR, DDMR, IMMR uniquement	-20% <sup>(2)</sup> toutes catégories	-5% <sup>(2)</sup> toutes catégories
Véhicules Utilitaires	-20% <sup>(1)</sup> catégories VPIW, KPSW, VPIA, VPIS, VMBW uniquement	-5% <sup>(1)</sup> catégories VPIW, KPSW, VPIA, VPIS, VMBW uniquement	-20% <sup>(2)</sup> toutes catégories	-5% <sup>(2)</sup> toutes catégories

<sup>(1)</sup> Remise effectuée sur le tarif public disponible sur europcar.fr, hors surcharge non incluse dans la formule

<sup>(2)</sup> Remise effectuée sur le tarif public disponible sur europcar.fr, hors surcharge non incluse dans la formule.

Toutes catégories sauf les acris suivants: SDMR, SDAR, PDMR, PDAR, PVGR, XDGR FVAR, FVMR, LVMR, PDFR, PVAR, SXMR, UTAF

Votre formule comprend	SMARTWAY		SMARTWAY+	
	Location 1 à 4 jours	Location 5 à 29 jours	Location 1 à 4 jours	Location 5 à 29 jours
Kilométrage	250km/jour (plafond de 3750 km)		Illimité sur les véhicules Standards (hors utilitaire, hors selection, et certaines catégories <sup>(3)</sup> )	
Surcharge Gare & Aéroport	Include		Include	
Service "Louez ici - laissez ailleurs" ("One Way")	Non inclus		Non inclus	

<sup>(3)</sup> Le kilométrage illimité est exclu des catégories suivantes: SDMR, SDAR, PDMR, PDAR, PVGR, XDGR FVAR, FVMR, LVMR, PDFR, PVAR, SXMR, UTAF

#### Les garanties

Garantie contractuelle en cas de dommages au véhicule (CDW)	include	include
Garantie contractuelle en cas de vol du véhicule (TW)	include	include
HSS Surcharge Haute saison (01/07 au 31/08)	include	include
Assistance médicale et technique 24h/24, 7 jours sur 7	include	include
Couverture responsabilité civile conforme aux obligations légales	include	include

Pour plus d'informations :

[Voir nos conditions générales de location](#)

## Votre formule ne comprend pas

La surcharge station d'altitude\*: 60,19€ TTC pour toute location de véhicule au départ d'une station d'altitude  
*\*Ce tarif est modifiable sans préavis*

L'offre est soumise aux conditions générales d'adhésion Smartway et aux conditions générales de location Europcar

[Voir nos conditions générales d'adhésion Smartway](#)

[Voir nos conditions générales de location](#)

Les tarifs et avantages des formules du programme SMARTWAY sont révisables à tout moment par Europcar et demeurent toujours disponibles sur le site internet [www.europcar.fr/smartway](http://www.europcar.fr/smartway)

Toute révision sera applicable aux adhésions en cours. Un courrier électronique d'information du Client sur le détail des modifications de sa formule et la révision de son tarif lui sera adressé trente (30) jours avant la prise d'effet des nouvelles conditions.